



Divorce urgent - mariage blanc

Par **lilimaz**, le **29/07/2014** à **22:11**

Bonjour, rnrnIl y a de cela un an et demi , ma mère (42 ans) s'est mariée à un jeune tunisien (27 ans) en situation irrégulière, après seulement 4 mois de relation. D'un point de vue objectif on se rend bien compte que ce jeune homme a fait du charme à ma mère bien trop naïve , afin d'obtenir la nationalité française, même si cette dernière s'acquiète au bout de 4 ans de vie commune. rnrnPour ma mère il s'agissait d'un mariage d'amour, bien que je l'avais prévenue qu'il n'en était rien pour lui, mais comme on le dit l'amour rend aveugle. Quelques temps après le mariage, le préfet adresse un courrier afin que le nouveau mari de ma mère retourne en Tunisie pour avoir un visa. Après l'avoir obtenu le voilà de retour en France. rnrnMais voilà aujourd'hui ma mère découvre l'envers du décor, ce jeune homme profite de l'argent que ma mère gagne durement afin de s'acheter tout et n'importe quoi, et il lui arrive d'être violent et de partir des journées entières sans donner aucune nouvelle. Ma mère est ruinée depuis que cet homme est entré dans sa vie. Par ailleurs ma mère a aussi à sa charge ma demi soeur (14 ans) et mon demi frère (10 ans). Aujourd'hui bien consciente de la situation, elle désire divorcer. Elle a essayé de mettre ce jeune homme dehors à plusieurs reprises mais étant étudiante en droit je sais bien que cela est compliqué puisque le conjoint devient automatiquement cotitulaire du bail....rnrnDonc ma question est que doit faire ma mère concrètement pour divorcer et qu'il parte de son logement ?

Par **cocotte1003**, le **30/07/2014** à **04:12**

Bonjour, votre maman doit prendre un avocat pour entamer le divorce, dès la première audience, le juge autorisera la vie séparée et attribuera le domicile conjugal, cordialement

Par **aguesseau**, le **30/07/2014** à **09:22**

Bjr,rnVotre mère peut informer la préfecture de la situation et du comportement de son mari.rnCdt